Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de DINAN
Canton de DINAN-OUEST
Commune de BRUSVILY

Envoyé en préfecture le 23/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 022-212200216-20260223-DEL202601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le neuf février à 9 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Mme DOUENAT Marie-Claire, Maire.
Date de convocation : 05/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11 Pouvoir : 03 Exprimés : 14
Présents : Marie-Claire DOUENAT, Evelyne BARDOU, Michel MARIE, Jacqueline LEYZOUR, Franck BRIEUC, Claudine DELACOURT, Claude ROBERT, Colette PELOU, Yves BOULAU, Suzanne PERINA, Sandrine DUPAS
Absents excusés : André BARDOU (procuration à Michel MARIE), Anne DEBEIX (procuration à Sandrine DUPAS), Patrick BOGUENET (procuration à Jacqueline LEYZOUR)
Absent : Karl PIRON
Secrétaire de séance : Suzanne PERINA

N° 2026-01
Recensement de la population 2026 : agents recenseurs

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2025-57 en date du 08.11.2025 relative au recensement de la population qui se déroule du 15 janvier au 14 février 2026 et informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier les modalités pour la rémunération des deux agents.

Il avait été décidé de recruter les agents contractuels dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité ou d'accroissement saisonnier d'activité (article L332-23) :

- Temps de travail 80 % payé au SMIC (y compris les journées de formation, la tournée de reconnaissance)

Dans ce cas, la rémunération des agents doit se faire sur un indice et non sur la base du SMIC. Mme le Maire propose d'établir de préférence des contrats de travail vacataires pour cette période avec un taux horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Décide d'établir pour ces deux agents, un contrat de travail vacataire :

- Durée hebdomadaire de service 28/35ème sur la période du 15.01.2026 au 14.02.2026,
- Taux horaire : 12.80 €

Mandate Mme le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Marie-Claire DOUENAT

Le secrétaire de séance,
Suzanne PERINA



